

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 11 février 2020, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 1252** pour payer le coût de travaux d'aménagement de pistes cyclables au parc Jordi-Bonet ainsi que les frais contingents pour un montant de 131 750 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 131 750 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1252 le 5 mai 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 6 mai 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
